



PREFET DU GERS

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales  
Bureau du droit de l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS  
SISE AU HOUGA**

**RÉUNION SUR SITE DU 5 OCTOBRE 2015 À 15 H 00**

Le commission de suivi de site du Houga s'est réunie le lundi 5 octobre 2015 à 15 h 00, sur le site de Pontac, au Houga, sous la présidence de M. Christian GUYARD, Secrétaire Général de préfecture.

Présents :

Mme Michèle MESTRES,	Conseillère municipale du Houga,
Mme Claudine VERDEJO,	Conseillère municipale du Houga,
Mme Caroline VINCENT,	Conseillère municipale de Luppé-Violles,
M. Dominique FORSANS ,	Conseiller municipal de Vergoignan,
M. Jean-Christophe VERGNES,	Directeur Général des Services de Trigone,
Mme Stéphanie PASQUIER,	Chef du service déchets Trigone,
Mme Julie DUPORT,	Chargée d'études et de projets, Trigone,
M. Jacques FAUBEC	Représentant de l'exploitant,
M. Roger COMBRES	Représentant de l'exploitant,
M. Michel HUESO,	Salarié Trigone, représentant du personnel,
M. Jean-Claude FITERE,	Association UFC Que Choisir,
Mme Régine CHAPEL	Association des Amis de la terre,
M. Alban FARUYA,	DREAL, Chef de la subdivision du Gers,
Mme Nicole PITTALUGA,	Directrice des libertés publiques et des collectivités locales, Préfecture,
M. Frédéric GUERTENER,	Chef du bureau du droit de l'Environnement, Préfecture,

Se sont excusés :

M. Louis LOUBERY,	Association La Sauvegarde du Gers,
Mme FAUCHE,	

Le Secrétaire Général ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour : présentation du bilan d'activité 2014/2015, des actions de lutte contre les odeurs et des travaux à effectuer avant la fin d'année.

M. le Secrétaire Général évoque le bénéfice que pourra apporter sur les échanges la visite de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pontac qui s'est déroulé avant la réunion et invite l'exploitant à retracer le fonctionnement du site.

Celui-ci se propose d'évoquer successivement la présentation de l'ISDND, son activité, et le bilan 2014/2015.

## 1. la présentation du site et l'avancement de l'exploitation

Mme Stéphanie PASQUIER présente le site du Pontac situé entre les communes du Houga et de Luppé-Violles. Elle rappelle que le site existe depuis 1986, et qu'il est exploité par Trigone depuis 2001. Elle ajoute que :

- une mise en conformité a eu lieu entre 2008 et 2011.
- les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 sont maintenues.
- trois agents polyvalents assurent l'exploitation du site assurant le contrôle des entrées, la gestion des apports, le suivi des données, l'entretien du site et des matériels, et la prévention des situations d'urgence.

Elle précise que le site est composé de 3 casiers :

- le casier 1 réhabilité
- le casier 2 où il y a une alvéole réhabilitée, une alvéole réhabilitée provisoirement et une alvéole en cours d'exploitation
- le casier 3 non encore exploité.

Et que sur le site qui bénéficie d'une autorisation de stockage de 28 500 tonnes par an, 13 495 tonnes de déchets ont été enfouis au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

## 2- le bilan d'exploitation 2015

Mme Stéphanie PASQUIER présente ensuite le bilan d'exploitation à travers la surveillance des différents rejets : biogaz, lixiviats traités, eaux pluviales, eaux souterraines, bilan hydrique, en s'appuyant sur le document d'information qui a été communiqué aux membres.

Elle indique que depuis le printemps 2015 un dispositif de valorisation du biogaz des casiers 1 et 2 est mis en œuvre par l'installation d'une nouvelle torchère. Cette nouvelle torchère, appelée TRANSVAPO, permet d'évaporer une partie des lixiviats traités, diminuant ainsi le rejet liquide en milieu naturel. Elle en explique le fonctionnement. Un système d'osmose inverse permet d'avoir des perméats issus des lixiviats traités. Le stockage de ces perméats sur une bâche tampon permet un contrôle de ces perméats avant évaporation. L'évaporation des lixiviats est régie par l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 juin 2015. La torchère du site est conservée en secours en cas de dysfonctionnement de la nouvelle torchère d'évaporation. Mme PASQUIER indique que pour 2014 (résultats d'analyse du prélèvement effectué le 15 septembre 2015 non connus à ce jour), les rejets de la torchère sont conformes aux seuils réglementaires.

Elle présente ensuite les analyses des lixiviats traités, réalisées en fin 2014 et au 1<sup>er</sup> semestre 2015 (cf document d'information communiqué aux membres). Les lixiviats issus des casiers 1 et 2, sont drainés et dirigés vers le bassin gravitaire, puis traités au niveau de la station de traitement. Les dépassements de l'indice Aox constatés en 2014 sont corrigés. Les analyses démontrent que les concentrations des rejets sont inférieures aux limites normées. Seul le paramètre pH n'est pas conforme. L'utilisation d'un procédé d'osmose inverse est l'explication technique donnée. Le ph est redevenu normal dès le retour au traitement initial par nanofiltration.

En ce qui concerne les données relatives aux eaux pluviales, elle rappelle que les eaux pluviales sont captées sur l'ensemble du site et dirigées vers un bassin en aval du site dans lequel sont effectuées des analyses avant rejet dans le milieu naturel. Les deux analyses effectuées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 sont conformes aux normes de rejets.

S'agissant de la surveillance du ruisseau du Bernet, où les eaux de ruissellements stockées sur site sont rejetées, la grande majorité des paramètres est comparable ou inférieure à l'état initial.

Mme PASQUIER présente ensuite les éléments relatifs à la surveillance des eaux souterraines à travers les piézomètres en amont et en aval. Le piézomètre amont étant hors d'eau, Trigone suit deux nouveaux piézomètres : l'un près de la déchetterie qui est également hors d'eau, et l'autre qui est situé à côté du bassin de lixiviats, mais dont l'implantation ne peut être considérée comme étant une implantation amont. Les résultats trimestriels de ce dernier sont présentés dans les tableaux (cf document) et sont fournis à titre d'information. En juin 2015, un nouveau piézomètre amont a été implanté plus profondément à côté de celui qui est à sec de façon récurrente.

Au niveau des piézomètres aval, la plupart des paramètres réglementaires présentent une stabilité, voire une amélioration vis à vis de l'état initial. Elle indique que suite à une augmentation du paramètre Aox sur les piézomètres aval, sa surveillance initialement annuelle est désormais trimestrielle.

Suit la présentation du bilan hydrique qui consiste à comparer le volume de lixiviats réellement traités au volume théorique de lixiviats produits. En 2014, l'écart est de 1 445 m<sup>3</sup> de lixiviats qui auraient dû être produit. L'exploitant l'attribue à la non prise en compte de l'évaporation et de la durée de percolation des lixiviats dans le massif, et éventuellement à la création de poches à l'intérieur des casiers.

### 3- lutte contre les odeurs

Mme PASQUIER rappelle l'engagement de Trigone, portant sur la lutte contre les nuisances olfactives, pris lors de la dernière commission de suivi de site du 24 novembre 2014. Les résultats de l'étude d'impact olfactif montrent que les sources de nuisances étaient dues aux lixiviats et au casier en exploitation et à quelques émissions fugitives. Dans ce cadre plusieurs démarches ont été engagées :

- en mars 2015, audit sur le réseau de biogaz qui a conclu à son étanchéité. Des pistes d'amélioration et un plan d'action ont été dégagés : rajout de vannes, des compteurs sur l'ensemble du réseau.
- un audit exploitation qui a conduit Trigone à envisager d'adopter une réhabilitation progressive des alvéoles sans attendre que l'intégralité du casier soit comblé.
- l'ajout de début juin à fin juillet d'une station complémentaire afin de totalement vidanger le bassin de stockage des lixiviats bruts. Ceci a permis de curer le bassin et d'extraire 860 tonnes (après déshydratation) de boues, afin d'en diminuer plus rapidement les nuisances olfactives.
- la constitution d'un jury de nez en mars 2015, formé pour 1 an, qui a rendu sur la période de mars à fin septembre une 1<sup>ère</sup> restitution établissant que d'une part, en termes de plaintes enregistrées, on passe de 50 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 à 33 pour le 2<sup>nd</sup> trimestre. Ce sont principalement des odeurs de biogaz qui sont perçues et majoritairement quand le vent est très faible. L'intensité des nuisances olfactives constatées sur le 2<sup>nd</sup> trimestre est moins importante que sur le trimestre précédent (effets des mesures adoptées).

### 4- travaux programmés à fin 2015

Suite à l'affaissement du bassin pluvial, des travaux de terrassements puis de reprise de l'étanchéité sont prévus d'ici fin 2015.

La phase finale de curage du bassin lixiviats bruts est en cours. L'objectif est de vérifier son étanchéité et de réaliser les travaux de reprise si nécessaire.

### 5- questions diverses

M. FARUYA indique que les contrôles inopinés effectués sur les eaux pluviales et sur les lixiviats traités n'ont pas mis en évidence de dépassement de valeur limite autorisée (en dehors du pH pour les lixiviats traités voir explication donnée ci-avant par l'exploitant).

Mme VINCENT apporte un bémol quant à la baisse des nuisances olfactives en précisant que les absences des membres du jury, notamment pendant leurs vacances, expliquent en partie ce constat.

M. VERGNES répond que toutes les actions mises en place vont produire leurs effets de façon progressive et que la tendance de baisse d'intensité des nuisances constatées devrait être pérenne.

Mme VINCENT s'interroge sur l'organisation des week-ends, expliquant que les personnes sont naturellement plus sensibles à ces désagréments olfactifs dans la mesure où leur présence à leur domicile est plus importante ces jours-là.

M. VERGNES répond qu'un système d'astreinte, un agent d'exploitation et un responsable site, est mis en place pour intervenir en cas de nécessité. C'est par l'intermédiaire du service d'incendie et de secours que l'on active le dispositif.

M. FITERE demande si les audits ISO 14001 et OHSAS 18001 ont relevé des éléments de non conformité .

M. VERGNES répond qu'aucune non-conformité n'a été détectée.

M. FITERE demande si les actions d'explications menées auprès des élèves des écoles sont encore d'actualité.

M. VERGNES répond que cette démarche est importante, car elle permet de sensibiliser les enfants aux enjeux liés à la problématique des déchets et de diffuser les bonnes pratiques, par ce biais, auprès des parents. L'ensemble des SICTOM sont dotés désormais d'un ambassadeur de tri ou d'un agent de prévention car Trigone a recruté deux personnes pour répartir les actions de prévention sur l'ensemble du territoire.

Mme CHAPEL intervient pour dire qu'il est important de sensibiliser les usagers car une attitude plus responsable induirait une baisse de la production de déchets.

M. COMBRES précise qu'il a pu constater une progression du tri, mais déplore que malheureusement beaucoup de personnes ne se posent pas de question et déposent n'importe quoi dans les containers de ramassage. Il cite l'exemple des déchets verts en été. De même, il a constaté que lorsque le tri était fait par les particuliers, celui-ci était bien souvent mal fait.

M. FAUBEC répond qu'il existe encore des problèmes de communication dans ce domaine, il est indispensable d'apporter des explications portant sur la caractérisation du tri le plus largement possible. Si l'on trouve des déchets verts, on trouve aussi du gros électroménager quand les grandes surfaces font des promotions, alors qu'il existe une filière de reprise financée par la taxe éco-participation. Les acheteurs doivent prendre l'habitude de ramener leurs vieux appareils.

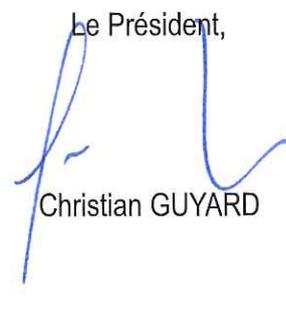
Mme VINCENT indique que si de nombreuses personnes ne sont pas encore sensibilisées aux enjeux du tri, l'organisation actuelle de celui-ci pose de gros problèmes aux personnes âgées.

Mme MESTRES intervient sur le mauvais état de la voirie, dont certains riverains se plaignent. Elle demande si des travaux sont prévus.

M. VERGNES répond qu'un projet est à l'étude.

A l'issue de ces échanges, M. le Secrétaire Général remercie les membres de la commission et lève la séance.

Le Président,



Christian GUYARD